Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_41-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 32
Absents représentés : 1

Date de la convocation : 3 mars 2026
Date d'affichage : 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Social et Culturel Commun salle de l'Auditorium "1 rue Albert Camus" Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon, M. Rault, M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, M. Sourdin Jean Frédéric, Mme Chataignier, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléants présents sans voix délibérante : M. Jobert, Mme Tison,

Absente excusée avec pouvoir : Mme Machard représentée par M. Houdus

Absents Excusés : M. Dubreil-Jardin, Mme Balusson

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, Mme Gobé, M. Germain,

Mme Paule PERRIN est désignée secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_41_020_5.7.8 : Motion sur les Projets de Loi de Finances 2026

Il est rappelé qu'à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2026, avait été évoqué l'impact conséquent du Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 sur les finances communautaires.

En effet, comme évoqué lors du DOB du 27 janvier 2026, le PLF 2026 réduit unilatéralement et tardivement (loi « connue » fin janvier 2026 et promulguée le 19 février 2026) les recettes de la Communauté de Communes à hauteur de 386 000 € (dont 238 800 € de moins perçus au titre de la PSR sur les locaux industriels).

Couesnon Marches de Bretagne figure parmi les EPCI (Etablissements Publics de Coopérations Intercommunale) les plus impactés de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, comme le démontre le tableau ci-après.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_41-DE

Nom EPCI	Population DGF 2025	CIF 2025[1]	Revenu par habitant 2025 (€)	Recettes réelles de fonctionnement (€) Compte de gestion 2023	Impact PLF 2026 recettes en moins		
					Montant	% recettes réelles de fonctionnement	Montant / habitant
CC SAINT MEEN MONTAUBAN	28 443	0,425672	14 623	11 439 627	285 800,00	2,50%	10,05
CA VITRE COMMUNAUTE	85 809	0,437251	16 369	39 213 973	1 470 200,00	3,75%	17,13
CC VALLONS DE HAUTE-BRETAGNE COMMUNAUTE	47 197	0,393628	16 148	10 837 944	184 100,00	1,70%	3,90
CC BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ	34 171	0,388083	15 085	9 455 222	166 700,00	1,76%	4,88
CC DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT ST MICHEL	26 245	0,421401	15 071	11 204 975	33 400,00	0,30%	1,27
CC COUESNON MARCHES DE BRETAGNE	**23 161**	**0,56236**	**14 423**	**12 089 339**	**382 500,00**	**3,16%**	**16,51**
CA FOUGERES AGGLOMERATION	58 629	0,377126	14 859	22 369 541	609 800,00	2,73%	10,40
RENNES MÉTROPOLE	491 543	0,469388	17 559	291 417 166	4 686 500,00	1,61%	9,53
CC MONTFORT COMMUNAUTE	27 217	0,395097	16 634	7 603 023	71 000,00	0,93%	2,61
CC DE BROCÉLIANDE	19 819	0,437902	16 256	5 784 072	74 500,00	1,29%	3,76
ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ	27 949	0,398999	15 092	10 360 134	157 400,00	1,52%	5,63
PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	28 773	0,427099	18 616	13 717 995	643 110,00	4,69%	22,35
CC DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ	40 085	0,401004	16 853	10 777 136	43 000,00	0,40%	1,07
CC COTE D'EMERAUDE	40 866	0,265577	23 218	10 900 380	128 600,00	1,18%	3,15
CC BRETAGNE ROMANTIQUE	38 403	0,498782	15 123	13 921 459	166 700,00	1,20%	4,34
REDON AGGLOMÉRATION	71 858	0,421197	14 613	25 692 814	568 300,00	2,21%	7,91
CC LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	29 147	0,392526	16 950	11 448 414	121 600,00	1,06%	4,17
CA ST MALO AGGLOMERATION	102 686	0,377846	20 797	31 270 834	333 900,00	1,07%	3,25

Face à cette situation injuste et difficilement compréhensible et acceptable, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter une délibération déplorant l'impact du projet de loi de finances sur Couesnon Marches de Bretagne, d'autant plus regrettable :

- Que le PLF 2026 pénalise, beaucoup plus que la plupart des EPCI d'Ille-et-Vilaine, Couesnon Marches de Bretagne dont le revenu par habitant est le plus faible du Département,

- Que le PLF 2026 pénalise, beaucoup plus que la plupart des EPCI d'Ille-et-Vilaine, Couesnon Marches de Bretagne dont le coefficient d'intégration fiscale (CIF) est le plus élevé du Département ce qui revient à impacter l'EPCI le plus intégré et donc le plus solidaire,

- Que ces deux premiers impacts risquent de fragiliser et/ou de compromettre certaines politiques publiques locales indispensables à l'attractivité et au développement du territoire,

- Que le PLF 2026 pénalise les territoires industriels, alors même que la réindustrialisation du Pays semble érigée en priorité nationale.

Il est également proposé que le Conseil communautaire sollicite les Parlementaires du Département afin qu'ils interviennent auprès du Gouvernement face à cette situation, ainsi que dans la perspective du futur Projet de Loi de Finances pour 2027.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette motion telle que présentée ci-dessus et précise que cette délibération sera transmise aux parlementaires ainsi qu'à Madame la Ministre des Collectivités Territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT

Couesnon Marches de Bretagne